

Compte rendu de la CFVU du mardi 19 avril 2022

Rédigé par les élu·es PULS

- I- Information des vice-président·es**
- II- PV CFVU 29 mars**
- III- CVEC**
- IV- Point d'information : PIA**
- V- Convention internationale**
- VI- Modalités du contrôle des connaissances avril/mai 2022**
- VII- Questions diverses (2 motions : PULS et Poing Levé)**

Le quorum est atteint. La séance débute à 9h35. 26 votant·es dont 5 procurations en début de séance ; puis 32 votant·es en milieu de séance.

A la tribune : R. Laignoux et J. Glachant (VP CFVU), E. Bougeard (VP étudiant CFVU). C. Neau-Leduc (Présidente) arrive au point IV.

I- Information des vice-président·es

R. Laignoux (VP CFVU) débute la séance. Elle annonce que la présidente va nous rejoindre. L'ordre du jour est légèrement modifié en raison des événements qui se sont déroulés la semaine passée (occupation de la Sorbonne). Un CAC R doit se tenir après la CFVU. Elle indique qu'une personne de la société Codexa est présente pour prendre en note la réunion. Elle demande s'il y a des questions diverses à ajouter hormis les 2 motions déposées par PULS et le Poing Levé (réponse : non).

Un élu SNPTES/UNSA pose le problème récurrent de la communication des documents. Il rappelle que les documents de travail pour la CFVU n'ont pas été déposés sur le dossier partagé sauf quelques-uns vendredi dernier, veille d'un long week-end, à 15h30. Le fait de ne pas avoir les documents à disposition est choquant. Ceux qui ont des questions à mettre au vote devraient faire parvenir les documents à l'avance de manière à nous permettre de travailler correctement et sereinement, et, afin de respecter la démocratie de l'assemblée.

La VP CFVU est bien consciente du retard de la disposition des documents. Elle rappelle que les VP travaillent également sous pression et que les 2 CFVU à 3 semaines d'intervalle (29 mars et 19 avril) fait qu'il est difficile de suivre parfois. Mais tout est fait pour que les documents soient préparés à l'avance.

Elle rappelle qu'à l'origine l'ordre du jour de cette CFVU était relativement léger car elle était conçue comme un complément pour des formations qui n'avaient pas été abordées ou mises au vote lors de la dernière réunion fin mars.

Laure Christophe (Dir DEVE¹) indique que les documents concernant la CVEC ont été ajoutés sur l'espace partagé vendredi après-midi car la commission a eu lieu vendredi matin.

J. Glachant (VP CFVU) indique que des documents ont été, toutefois, ajoutés pendant le week-end.

Une élue PULS demande lesquels. Il s'agit de la motion PULS et ce matin à 8h30 (1h avant la CFVU) les documents sur Sorb'Rising ont été ajoutés. L'élue PULS ne comprend pas bien comment il peut y avoir un problème de délai car il s'agit d'un projet de longue haleine.

Le VP CFVU indique que ce point peut être décalé et retiré de l'ODJ. Il indique que la CFVU du 31 mai est décalée au 1^{er} juin. Les VP CFVU cherchent à ce que le débat soit possible au sein de l'université et reconnaît que la situation est parfois tendue en raison des nombreuses obligations de chacun. Il est important que la CFVU tienne son calendrier. Il rappelle que concernant le point sur le PIA² il n'y aura pas de vote, il s'agit uniquement d'un point d'information. Si les élu·es considèrent qu'il n'est pas pertinent d'en discuter aujourd'hui, le point peut être décalé à la prochaine CFVU le 1^{er} juin.

L'élue PULS mentionne que la question n'est pas de retirer des points à l'ODJ mais de permettre aux élu·es de travailler correctement donc d'avoir les documents à l'avance. Il y avait à disposition : les documents sur les conventions internationales, la CVEC et la motion PULS. Les créations de formations sont des éléments importants que nous n'avons pas eus. Ces documents sont normalement demandés un mois à l'avance, il n'y donc aucune raison pour qu'ils ne figurent pas sur l'espace des documents partagés à l'avance. On ne peut pas nous dire à chaque CFVU qu'il n'y a pas eu le temps de communiquer les documents. Cela ne peut pas fonctionner.

Le VP CFVU rappelle qu'il comprend et indique que les VP et les services passent du temps à faire au mieux et à travailler les dossiers. Il entend les critiques mais il faut reconnaître ce qui est fait.

L'élue PULS sait que tous les services administratifs sont complètement mobilisés et les remercie mais il y a un problème démocratique de cette CFVU.

L'élue SNPTES/UNSA ne conteste pas le travail mais quand on a les documents très en retard de manière récurrente, nous ne pouvons pas nous concerter.

II- PV CFVU 29 mars

La VP CFVU indique que le document est manquant et que cela est de la responsabilité de la société Codexa. Le document a été transmis jeudi soir. Il a été impossible de le relire avec si peu de temps et de le diffuser.

¹ Direction des études et de la vie étudiante

² Programme d'investissement d'avenir

Un élu PULS rappelle que si une société extérieure privée est rémunérée sous contrat pour rédiger les PV, elle devrait être en mesure de remettre les documents bien à l'avance par exemple 15 jours. Il indique que les compte rendus CFVU de PULS sont communiqués au bout de quelques jours, ils sont complets et gratuits. Cela prend du temps à les rédiger mais les élus les rédigent pour la communauté. Peut-être que les VP CFVU pourraient faire approuver les comptes rendus de PULS, ce qui serait plus efficace ?

La VPCFVU indique que le choix de la société n'est pas une décision de la CFVU.

L'élu PULS insiste sur le fait qu'il y a un contrat signé et que celui-ci doit être respecté, à savoir les documents doivent être rédigés et communiqués à l'avance.

Laure Christophe rappelle qu'il y a aussi un gros travail de restitution car ils écoutent les bandes pour tout écrire. Il faut ensuite retravailler le CR. On a donc 2 semaines de travail. La dernière CFVU a eu lieu il y a 3 semaines et le temps a été réduit.

L'élu PULS indique également que le point à l'ODJ sur l'Ukraine est vide.

La VPCFVU indique que les VP tiennent à faire des points d'information régulièrement, avec des documents à l'appui, ce qui n'était pas le cas auparavant. Elle rappelle qu'il y a déjà eu lors de la dernière CFVU un point complet sur l'Ukraine et que des documents portant sur les mêmes thèmes sont archivés en ligne, qu'ils sont consultables si jamais d'autres manquent. Les informations se recoupent car il s'agit souvent de points d'information (et les infos ne changent pas). Mais la démarche est perfectible.

Le PV n'est pas proposé au vote. Il le sera à la prochaine CFVU.

III- CVEC³

La VP CFVU présente le bilan. 2 documents ont été déposés vendredi après-midi sur les documents partagés (commission ayant eu lieu vendredi matin). La tradition est de faire passer en commission les demandes à un moment rapproché de la CFVU et du CA.

Il s'agit de la 3^e commission de cette année (4^e en juin). C'est la 1^{ère} année qu'il y a un fonctionnement régulier de la CVEC. C'est un point de repère pour les étudiant·es et collègues qui souhaiteraient déposer des projets.

12 projets financés proposés pour une somme de : 207 000 euros.

Dont 2 projets spécifiques en arts et culture : la CVEC fait office de service culture à P1. Après deux années difficiles, on peut se féliciter que les projets cultures redémarrent.

- Galerie Journiac : Ecole des arts de la Sorbonne (Paris 15) : 20 000 euros (financement annuel) : expositions.
- Appui à l'OCUP⁴ (étudiant·es mélomanes, instrumentistes et choristes, étudiant·es de P1 et d'autres universités, organisation de concerts, places gratuites financées par la

³ Contribution de vie étudiante et de campus

⁴ Orchestre et chœur des universités de Paris

CVEC). Avant le budget passait uniquement au CA maintenant CVEC / CFVU / CA.
Somme demandée : 30 000 euros (pluriannuel 3 ans : 90 000 euros)

1 projet développement durable : par l'association Planète Sorbonne (10 281 euros).

Vote : unanimité moins 6 abstentions

Bilan dépenses CVEC 2021 : bilan voté directement en CA fin mars, élaboré par la DEVE et la DAFB. Un reliquat de 700 000 euros pour 2022 (car durant la crise sanitaire moins de dépenses).

IV- Point d'information : PIA⁵

La VP CFVU présente les caractéristiques générales. Dans le cadre de ce projet d'excellence, la présidence veut renforcer l'identité de P1 comme université de formation et de recherche en SHS engagée dans la société et ouverte sur le monde non-académique. Les SHS sont ouvertes sur la société mais P1 ne se fait pas assez entendre. Il faut renforcer son implication au-delà de ses murs.

3 objectifs précis :

- Mieux former nos étudiant·es aux enjeux du 21^e siècle par exemple : les mutations du travail, sociales, politiques, développement durable.
- Mieux diffuser les résultats de la recherche SHS au-delà du monde universitaire.
- Mieux accompagner les personnels enseignant·es et BIATSS à ces transformations : comment faire plus de place à ces enjeux ? Il y a un aspect RH qui considère les personnels.

L'organisation du PIA est assez classique avec 5 axes : axe formation, axe recherche, axe lien avec la société, axe renforcement des capacités des personnels de P1, axe technologie digitale (besoin exprimé par le SUN⁶).

Moyens alloués : PIA sur 8 ans 2022/2030.

Budget (construction entre des apports ANR, PIA et établissement lui-même) :

PIA : 18.4 millions d'euros (demande de 21 millions)

Apport de l'université : 13 millions

Les objectifs de formation (Edu-Hub) constituent un axe spécifique dans le PIA, qui prévoit des ajouts aux formations de nos étudiant·es au service de l'épanouissement dans leurs études.

3 Perspectives :

◆ Développement des enseignements sur des compétences transversales : ce ne sont pas des cours disciplinaires, ce sont des compétences travaillées aujourd'hui dans les cours disciplinaires mais pas spécifiquement. L'idée est de leur donner un supplément de formation spécifique.

⁵ Programme d'investissement et d'avenir

⁶ Service des usages numériques

4 types de compétences transversales (discutées en CP⁷ CFVU et CFVU) :

→ Besoin des étudiant·es à être mieux formés en expression écrite et orale de niveau universitaire. Des cours spécifiques peuvent être importants pour permettre aux étudiant·es de développer ces compétences.

→ Langage numérique en SHS : initiation des étudiant·es au numérique au-delà de l'UFR27 (codage, analyse big data, logiciels spécifiques) pour bien appréhender les enjeux du 21^e siècle en SHS ou en tant que citoyen.

→ Ouverture et préparation à la mobilité internationale : encore peu d'étudiant·es demande une mobilité, important de les accompagner par des ateliers spécifiques.

→ Apprentissage du travail en commun : compétences comportementales (« soft skills »), animation d'équipe, intégrité et déontologie.

Objectif : 10% des étudiant·es de L et 20% des étudiant·es de M pourraient avoir accès à ces cours.

♦ Consolidation des enseignements transdisciplinaires : difficile à mettre en place car fait appel aux enseignant·es et aux services. 3 Master transdisciplinaires à créer sur 8 ans.

Ex format intensif : Master transdisciplinaire comme le Master genre. Des options transdisciplinaires seront financées.

♦ Valorisation de l'engagement dans la cité : appel à projets spécifiques pour donner du financement et accompagner des associations étudiantes pour des projets ayant un impact sur l'université. Création également d'un DU spécifique qui s'adresse aux élu·es locaux pour mieux exercer leurs charges d'élus·es (cours de droit, finance publique, théorie politique, géopolitique).

Quels moyens pour le volet formation du projet ? Le PIA apportera 2,9 millions. Le financement est complété par un apport interne de l'établissement à hauteur de 5,3 millions car l'idée est d'ancrer ces formations dans la durée.

Séverine Bortot (Directrice D2P)⁸ projette une représentation graphique du PIA concernant l'ensemble des volets du projet.

Concernant le volet Recherche, il n'y a pas de thématiques actées mais un besoin identifié de nourrir la recherche transdisciplinaire et multidisciplinaire. Cela passera par le financement de contrats doctoraux, post-doc, missions, colloques, etc. L'idée de transdisciplinarité viendrait s'adosser au financement d'une chaire d'innovation digitale en SHS. Est également prévue la création d'un centre d'excellence qui allie formation, accompagnement aux projets, SHS et numérique.

Pour le bloc RH, il s'agit de permettre à tous les personnels d'avoir accès à une offre de formation (langues, etc.) sur la base de modules complémentaires et d'une palette plus étoffée. L'objectif est également de favoriser l'esprit d'entreprendre chez les personnels (Intra-hub) en proposant des appels à projet internes à destination des personnels.

Le volet « lien avec la cité » n'est pas encore décidé et acté mais l'idée est d'entreprendre et apprendre avec la société.

⁷ Comité permanent CFVU

⁸ Direction des projets et de la prospective (service créé à l'automne 2021)

Actuellement, l'objectif est de cartographier ce qui existe et de voir où et comment on se situe pour débloquent des moyens supplémentaires. Le projet démarre à peine pour 8 ans. Pour l'implémenter, les 5 axes font l'objet de 5 champs différents avec des équipes dédiées en cours de recrutement. La 1^{ère} étape coordination du projet sera hébergée à la direction des projets D2P en lien avec un comité de pilotage et stratégique composé des VP et les instances. Contrairement à d'autres PIA, il y a une volonté de la présidence de ne pas inscrire ce projet comme une entité autonome qui ne s'inscrirait pas dans les instances de l'université. Il s'agit de faire participer CFVU, CR, CAC⁹ et CA. On a prévu des capsules qui se mettront en place progressivement. Pour les premiers pas de mise en place, dans chaque champ, on va recruter du personnel qui va faire un état des lieux pour être, ensuite, en bonne position pour faire les arbitrages au sein de P1.

Une élue PULS remercie la D2P pour cette présentation très claire. Elle a 3 questions : pour les nouvelles compétences à transmettre aux étudiant·es comment s'assurer que les pourcentages d'étudiants participant à ces cours soient atteints ? Est-ce qu'il y aura une obligation pour les composantes de mettre en place une partie de ces enseignements dans leurs maquettes ? Et surtout, quels sont les moyens supplémentaires prévus pour mettre en place ces formations nouvelles : s'agit-il de moyens en personnel permanent ou s'agit-il seulement d'heures complémentaires ?

La VP CFVU indique qu'il y aura évidemment une concertation avec les composantes. On ne peut rien faire sans elles. C'est complexe et ce sera mis en place progressivement. L'année prochaine sera celle de la mise en place seulement.

Le VP CFVU rappelle que l'apport de l'établissement est constitué d'HETD mais aussi de postes permanents. Il s'agit de voir comment les mobiliser sachant qu'il n'est pas prévu de création de postes : il faut utiliser les moyens existants. Ce ne sont pas des fonds supplémentaires mais ce sont des fonds qui existent déjà. Le PIA doit être transformant.

L'élue PULS insiste sur le fait que s'il n'y a pas de postes supplémentaires, ces formations transdisciplinaires devront être assurées en HC ou au détriment d'autres formations.

Le VP CFVU indique qu'il faut que l'université s'investisse.

Un élu UNSA rappelle qu'il faut associer les UFR dans l'organigramme.

Un élu Réinventons P1 indique que les chiffres sont en trompe l'œil. Pour l'université, il s'agit d'une réallocation des ressources. Dans quelle mesure peut-on sensibiliser les composantes pour s'emparer de ce projet avec des moyens qui sont déjà alloués ? Il est très sensible à l'enjeu de l'emploi permanent sur ces activités.

La VP CFVU indique y être très sensible également. Dans le cas du projet Ecri+, par exemple, on se demande ce qui va se passer à plus longue échéance si les moyens ne sont pas pérennes et reconduits.

Le VP CFVU indique que les VP reviendront vers les élu·es pour présenter les chiffres et les actions. Le chiffrage mérite d'être rediscuté. Le budget demandé n'ayant pas été obtenu en

⁹ Commission recherche et conseil académique

totalité, il faudra faire du rabotage. Il est important aujourd'hui d'en parler. A la prochaine CFVU on en saura davantage.

Un élu SNPTES demande comment l'engagement des étudiant·es est reconnu. Il insiste sur le rôle des associations étudiantes. Il faut définir un calendrier dès mai pour pouvoir en parler en septembre au moment des forums. Les décrets en vigueur permettent d'avoir une bonification seulement sur un seul semestre.

La VP CFVU rappelle que tout est à définir et construire : l'engagement étudiant·es, etc.

Une élue PULS indique que s'il y a du « rabotage » à faire sur le budget, cela peut se faire sur l'esprit d'entreprendre...

V- Convention internationale

Double diplomation P1 (IREST) et l'Université française d'Egypte (UFE)

Maria Gravari Barbas (IREST) présente la convention. Il s'agit de former les étudiant·es pour devenir des professionnels dans le secteur privé et public ou associatif dans les domaines de la préservation du patrimoine matériel ou immatériel, la gestion des musées, le tourisme. Objectif culturel également. Patrimoine proche-oriental et africain. Un diplôme qui existe depuis 2010 (interrompu pendant 2 ans : crise sanitaire). Un Master sur 4 semestres : M1 et 2. Montage : équilibre financier. Projet très soutenu par la France, le MESRI et l'Egypte.

Un élu Fédé constate que les dispositions financières sont inhabituelles car seules sont prévues des bourses partielles et attribuées sur critères académiques. Dans les projets de conventions présentées en CFVU, sont prévues généralement des bourses sur critères sociaux qui peuvent être des bourses intégrales. Cela a été fait récemment avec HEC et pourquoi faire différemment pour l'UFE ? Quels sont les mécanismes de bourses partielles qui sont évoquées dans les dispositions financières ? Qu'est-ce qui est financé et à quelle hauteur ?

M. Gravari Barbas indique ne pas avoir ces informations qui concernent le partenaire UFE.

L'élue Fédé indique qu'il est difficile de délibérer dans ce cas car le fait d'avoir des bourses partielles est très inhabituel par rapport à toutes les autres conventions qui sont signées qui permettent aux étudiants d'avoir accès à une bourse pleine et non partielle comme ici. Les bourses seraient attribuées sur critères académiques alors qu'elles le sont d'habitude suivant des critères sociaux.

Le VP CFVU rappelle qu'il s'agit d'un établissement installé en Egypte qui pratique un droit d'inscription de 3000 euros : il a sa propre politique de tarification sur laquelle P1 n'intervient pas. En ce qui concerne la partie P1 du diplôme (Master tourisme management), l'inscription des étudiant·es étrangers égyptiens sera sur la base d'un droit d'inscription nationale de 243 euros niveau Master. Dans la convention, il est indiqué la manière dont l'université française d'Egypte finance cette formation.

L'élue Fédé n'est pas convaincu car il faut que les bourses soient attribuées intégralement en raison de critères sociaux et non académiques comme c'est habituellement le cas. Qui conduit

ces négociations ? On envoie nos étudiant·es dans l'inconnu avec des incertitudes financières. Il faudrait prévoir d'aider les étudiant·es.

Christine Neau-Leduc intervient et comprend la position de l'él·u étudiant. Mais il faut aussi comprendre que l'UFE, créée en 2004, résulte d'une volonté du gouvernement français face à une très forte concurrence de l'université américaine du Caire, et une forte présence des établissements anglais et allemands. P1 a accepté de participer à ce conglomérat qui associe de nombreux établissements. P1 a été sollicitée par l'UFE pour créer cette formation en tourisme. Cette université est maintenant réactivée par le gouvernement qui tient à ce que la France soit visible. Il existe des partenariats plus anciens avec l'université du Caire, avec des frais plus modérés et une double diplomation.

Un él·u Fédé insiste sur le fait que la question des bourses sur critères sociaux est très importante. Il s'agit de 15 étudiant·es et si P1 signe cette convention, elle pourrait prendre en charge ces bourses.

Esteban Bougeard (VP étudiant) rappelle que ce débat revient souvent en CFVU et que la question des bourses n'est pas assez prise en compte. Il n'est pas question de critiquer les aspects pédagogiques mais pour les DU et les conventions internationales, il faut prévoir les modalités des bourses sur critères sociaux.

Un él·u UNSA constate que le mode de calcul des 20% de contribution auprès des services centraux (2696 euros) n'est pas clair : si on considère les produits placés par P1 on est à peu près à 10 000 euros. De plus, l'estimation des frais de déplacements au Caire à 400 euros semble bien faible.

Le VP CFVU indique que cet établissement n'a pas la même politique tarifaire que la nôtre. Pour cette double diplomation, cela signifie qu'on fait payer les étudiant·es 243 euros pour obtenir un Master et l'UFE demande 2742 euros pour son propre diplôme. Nous n'avons pas cherché à intervenir mais nous avons fait attention à ce que les conséquences financières soient équilibrées. Si on doit intervenir pour chaque convention sur toutes les politiques tarifaires de chaque partenaire cela peut être difficile. Concernant les 20%, précédemment, les heures étaient directement payées par le partenaire à l'enseignant·e de P1. Maintenant, c'est P1 qui gère les heures en fonction de ses propres tarifs. Dans cette transition, on a une difficulté sur les 20% qui ne se justifient pas pour les formations à l'étranger. Ici l'assiette est faible car c'est seulement le montant des rémunérations des EC auquel s'ajoute le montant prévu pour les BIATSS. Il faut revoir ces fiches : elles rendent compte de l'équilibre entre les deux partenaires.

L'él·u Fédé : il ne faut pas se détourner de notre mission du service public en attribuant des bourses sur critères académiques et non sociaux. On s'honorerait à envoyer nos meilleurs étudiant·es et pas les plus fortunés d'entre eux. Quand notre université a un accord avec un partenaire étranger, elle devrait s'engager à financer les étudiant·es.

Le VP CFVU : est-on en mesure de discuter avec l'UFE au sujet de la tarification et des bourses partielles ? Peut-on examiner cette fiche le 1^{er} juin ?

M. Gravari Barbas indique que tout est fait pour ne pas léser les étudiant·es.

L'él·u Fédé répond que ce n'est pas du tout clair dans la convention.

M. Gravari Barbas demande s'il y a un moyen de voter sous réserve qu'il y ait une négociation.

La présidente indique que l'on va retourner vers l'UFE pour en discuter avec eux.

L'élue Fédé demande avant qu'il y ait l'engagement de négociations abouties.

Le VP CFVU : il faut qu'une nouvelle fiche financière soit présentée au prochain CA. Il propose de passer au vote en mentionnant deux réserves : une clause dans la convention qui décrit la politique sociale du partenaire et la présentation de la fiche financière au CA.

Le VP étudiant propose d'envoyer un message clair aux partenaires sur le fait qu'il faut prévoir des bourses sur critères sociaux.

Vote : en deux fois :

Vote du RCC et tableau qui l'accompagne : unanimité moins 3 abstentions.

Vote avis convention et fiche financière (sous réserve d'une clause qui décrit la politique attribution des critères sociaux et fiche financière représentée au CA) : abstentions 12, contre : 3. Adopté.

Une élue P1 en commun demande à ce que la prise en compte des clauses soit vérifiée.

L'élue Fédé indique que c'est très inconfortable de voter pour un projet qui n'est pas abouti de cette manière.

VI- Modalités du contrôle des connaissances avril/mai 2022

Le VP CFVU rappelle que suite à l'occupation de la Sorbonne, la présidente a pris la décision de fermer les bâtiments de l'université à l'enseignement. Cela a des conséquences car les évaluations de contrôle continu (CC) sont en cours ou étaient prévues. Ces évaluations de CC (hors période examens du 4 au 18 mai) ne peuvent pas avoir lieu en présentiel. La période des examens reste elle inchangée.

3 catégories de CC :

→ Les épreuves de CC qui doivent être passées cette semaine dans des matières avec CC et sans examen final (le CC est parfois prévu avec une seule note : ex. histoire, géographie).

→ Les épreuves de langues : les niveaux (DDL), l'anglais juridique et l'anglais management. Il n'y a pas d'examen final pour les langues dans la période du 4 au 18 mai. Les travaux du CC tout au long du semestre sont prévus pour 60% de la moyenne finale et il y a un devoir de fin de semestre (organisé lors de la dernière semaine de TD qui compte pour 40% de la moyenne finale).

→ Certaines matières ont un examen final ou des évaluations sont parfois prévues la dernière semaine.

Le présentiel n'est pas possible cette semaine.

Un élu Fédé indique que des étudiant·es sont mis en difficulté. Est-il possible que des étudiant·es puissent basculer en examen terminal plutôt que de rallonger la période de certaines épreuves : par exemple des matières prévues cette semaine vont être passées en présentiel après la période des examens donc le 18 mai. Les étudiant·es ayant des stages ou ayant trouvé un travail seront peut-être empêchés.

Le VP CFVU : la priorité est la période d'examens en présentiel du 4 au 18 mai.

Il lit ce que la délibération rédigée prévoit. Pas de dérogation pour les RCC prévue dans le cadre du code de l'éducation. Mais jurisprudence : il y a des circonstances exceptionnelles, ici : la fermeture des centres de l'université du 13 au 23 avril 2022. On va donc proposer une modification qui se situe hors code de l'éducation. Ces modifications sont raisonnables. (voir la délibération). Le président du jury peut proposer des adaptations si besoin.

Un élu Fédé indique que tout est un peu désordonné même s'il comprend en raison des circonstances qu'il y ait eu peu de temps pour s'organiser. C'est quand même une proposition impérative qui est proposée. D'après le règlement de l'université, la CFVU peut être convoquée sous 48h si cela est nécessaire. On aurait donc pu faire autrement. L'article D611-12 n'est pas mentionné : la manière dont sont validés les enseignements en distanciel. Il faudrait s'assurer que tous les étudiant·es puissent passer ces épreuves en distanciel ou faire comme pour le COVID : l'université avait mis à disposition des salles et des ordinateurs. Sur la théorie des circonstances exceptionnelles : c'est un peu le joker...

Même pendant le COVID, l'ordonnance pour la modification des RCC a une valeur législative. La jurisprudence a eu lieu en 1968 pour définir les circonstances exceptionnelles appliquées aux examens. Les président·es de jury ou jurys n'ont pas à proposer des adaptations, c'est à la CFVU de le faire. Etendre le calendrier universitaire de 2 semaines (avec des épreuves qui seraient organisées après le 18 mai pour remplacer celles de cette semaine) est disproportionné. Pour les étudiant·es, il y a des stages, des emplois ou des étudiant·es qui partent en vacances et cela a des effets sur leur vie privée et familiale. N'y a-t-il pas de rupture d'égalité entre les étudiants notamment en langues car il y a eu un devoir qui a eu lieu en présentiel le lundi 11 avril et les autres devoirs seront en distanciel ?

Le VP CFVU demande ce que souhaitent les étudiant·es. Que proposent-ils d'autre ? Souhaitent-ils que ces examens soient neutralisés ? Il faut sortir de l'ambiguïté. On sait bien que les collègues sont très attachés au présentiel.

L'élu Fédé : pourquoi on ne loue pas des locaux dans la période d'examens ?

La VP CFVU : ce n'est pas possible car il y a aussi des étudiant·es qui passent d'autres examens sur d'autres sites.

Bernard Legras (Direction UFR09) : l'annonce, pour les devoirs qui devaient avoir lieu cette semaine et vont être maintenant en distanciel, a été faite vendredi soir et depuis il y a eu peu de messages d'étudiant·es finalement. Il remercie la réactivité des personnels administratifs dans des circonstances exceptionnelles.

La présidente : la Sorbonne ne ré-ouvrira pas (sauf grand amphi, etc.). Nous ne savons pas si nous pourrions en bénéficier pour les examens. Sorbonne-Université a indiqué qu'ils nous aideraient si nous avions des problèmes de locaux pour les examens. Mais la partie sud (rue Cujas et rue V. Cousin) est inutilisable. Il y a de longues semaines de travaux. Il faut reporter les examens sur les autres sites. Elle rend hommage aux collègues des services concernés qui

cherchent des solutions. On a essayé de voir si on pouvait louer Arcueil (mais impossible car concours), Rungis serait éventuellement disponible. Ce n'est pas la même situation que pour le COVID sur la période 20/21. Il a fallu réagir du jour au lendemain. Les circonstances sont exceptionnelles. Cela ampute l'université de ses locaux et de son fonctionnement. Nous cherchons à replacer les collègues de l'administration / scolarité qui ont perdu leurs bureaux. Il s'agit d'assurer la sécurité des personnes et des biens, c'est la raison pour laquelle nous avons fermé. C'est un choix rapide qui a été fait et la présidente l'assume. Il y a des alertes à des manifestations, P8 a dû fermer. Est-ce qu'on devait attendre mardi 20 au soir pour savoir ce que l'on faisait ensuite ? Mais cela aurait impliqué de prévoir à la dernière minute et encore davantage de désorganisation. Ce n'est pas satisfaisant. Faire en sorte que les étudiant·es soient privés de leur dernière semaine de cours alors qu'on avait tenu l'année en présentiel, c'est vraiment triste et très dommage. On a tenu les examens en janvier et on a réussi à organiser les épreuves de substitution en janvier/février, on a fait le nécessaire pour que l'année soit la plus normale possible et là une semaine juste avant la fin du semestre on ferme. La présidente exprime un énorme regret pour les L3 qui ont été très perturbés depuis 3 ans et ont subi eux aussi les grèves en décembre 2019, le COVID et l'année dernière le distanciel. Les masques nous les avons enlevés en mars, les choses sont « normales » depuis la mi-mars... Pour les collègues EC qui prennent leur retraite cette année, ils ne peuvent pas voir leurs collègues ou leurs étudiant·es pour leur dernière semaine de cours. C'est normal que chacun ait des opinions différentes mais cela est aussi une réalité et nous sommes obligés de prendre tout ceci en compte, tout est perfectible.

Un élu Poing Levé remercie l'émouvante intervention de la présidente mais il rappelle qu'il ne faut pas oublier qu'elle a, elle-même, fermé l'université et que les cours ont été déplacés en distanciel de manière unilatérale alors qu'il s'agit d'une prérogative de la CFVU qui n'a pas été consultée en amont et qui doit maintenant accepter cette décision. Tout ceci est inadmissible car la CFVU doit pouvoir se prononcer. Des mesures mises en place pour lutter contre le COVID sont ici utilisées afin d'affirmer une répression administrative alors que l'université a été cassée pendant 5 ans. L'université doit ré-ouvrir immédiatement.

La présidente rappelle qu'on ne peut pas non plus cautionner le fait de casser pour casser et dégrader l'université.

Une élue Poing Levé rappelle qu'ils ont toujours défendu les personnels et que ceux qui ont détruit des locaux ne sont pas des étudiant·es. Tous les centres de l'université ont été fermés alors qu'ils n'étaient pas occupés, sans consultation de la CFVU, c'est tout ce qui est dit ici.

La présidente ré-affirme que sa responsabilité est de protéger les personnes et qu'elle assume sa décision. Si on estime que l'avenir de l'université n'est pas celui qu'on souhaite, il y a d'autres moyens de s'exprimer.

Le VP étudiant pense qu'il est important qu'on puisse avoir ce débat. Comment faut-il s'adapter ? Pourquoi ne pas ré-ouvrir PMF cette semaine ? Mais nous sommes mardi donc c'est trop compliqué pour dire qu'on accueille du public demain. Il faut poser des vraies garanties ici.

Une élue PULS indique que les élu·es/la liste PULS condamnent très fermement ce qui s'est passé à la Sorbonne et que rien ne peut justifier / excuser les dégradations perpétrées. Consulter la CFVU *a posteriori* est gênant. Les directions de composantes ont été convoquées en urgence le vendredi 15 à 13h. La CFVU ne l'a pas été. Il y a deux poids deux mesures ce qui est

problématique. Un certain nombre de choses n'ont pas été anticipées. Des étudiant·es ne seront pas disponibles après le 18 mai s'ils doivent repasser une épreuve annulée cette semaine. Des enseignant·es ne sont pas forcément disponibles : il y a eu beaucoup d'échanges par exemple à l'UFR08 (géographie) et il y a de nombreux collègues vacataires qui ne seront pas disponibles après la période initialement prévue par le calendrier universitaire. Certain·es étudiant·es préparent le CAPES. Les préparations aux oraux auront lieu en zoom ce qui n'est pas la même chose. Il y a aussi des étudiant·es qui n'ont pas de matériel informatique. On a aussi discuté sur le fait qu'il fallait laisser un délai suffisant aux étudiant·es pour s'adapter mais manifestement les enseignant·es eux doivent s'adapter même s'ils n'ont pas le temps de le faire. On est conscient que tout est compliqué. PULS propose une motion car il ne faudrait pas que les circonstances exceptionnelles deviennent des circonstances de moins en moins exceptionnelles pour imposer l'enseignement à distance. Il faut prendre collectivement acte que l'enseignement à distance ne peut pas être une solution imposée pour toute circonstance considérée comme « exceptionnelle ». Il faut être tous d'accord là-dessus par principe. La fermeture a été décidée de manière préventive (sauf la Sorbonne) mais le risque 0 n'existe pas : comment fait-on pour prévenir tout risque ?

La présidente rappelle que pour ce qui est de l'aide à la connexion, le dispositif a été maintenu cette année pour les étudiant·es. La décision de fermer a été prise sous la contrainte, ce n'est pas une solution de principe qui a vocation à se répéter. Si on perdait un autre site, que faire ? Que faire pour les examens du 4 mai ? Nous n'aurions à ce moment-là plus de solution.

Une élue Poing Levé rejoint les élu·es PULS et le Poing Levé s'oppose à ce qui s'est passé en termes de dégradations. En revanche, ils signalent que les étudiant·es voulaient juste un amphithéâtre pour tenir une AG. Cela a été refusé. Les étudiant·es qui voulaient entrer dans la cour d'honneur en ont été empêché·es. L'université a été fermée et évacuée. Les sites ont été fermés. Nous ne voulons pas qu'il y ait de précédent de ce type-là, à savoir basculer en distanciel pour x raisons. Les personnels comme les étudiant·es sont pénalisés. Il n'y a aucune possibilité de s'organiser démocratiquement dans cette université pour prévoir des réunions. On ne peut pas accepter que les universités ferment comme cela. Pendant la réforme des retraites, l'université a fermé un mois alors qu'il n'y avait aucun risque potentiel prouvé. Il s'agit là d'un moyen de réprimer toute forme de contestation et il est important de refuser cela. Cela ne doit pas passer inaperçu.

La présidente indique qu'il n'y a pas eu de demande d'amphithéâtre à P1 mercredi dernier. C'est le rectorat qui a refusé l'entrée des étudiant·es, ce n'est pas P1. Il n'y a pas non plus eu de demande d'amphithéâtre pour une AG faite à P1. Fermer les sites est réellement une exception car le site de la Sorbonne était perdu.

Un élu UNEF : qu'est-ce qui justifie la fermeture de l'ensemble des sites ? La casse de l'université publique n'est pas à mettre sur le dos des étudiant·es, il faut permettre le débat démocratique.

La présidente indique qu'elle est d'accord. P1 a été ouverte aux débats pour les étudiant·es. Mais quand il se passe des choses comme celles-ci, on ne peut pas garantir que les réunions n'aient pas les mêmes conséquences et risquer de fermer les centres pour les examens. La réponse n'est pas satisfaisante, c'est vrai.

Un élu SNPTES rappelle qu'il est important de ne pas confondre les politiques nationales d'un pays et la politique de l'université. P1 a toujours souhaité garder une grande ouverture aux débats pour les étudiant·es.

Un élu PULS fait remarquer que rien n'est indiqué pour les enseignements cette semaine. Il a été signalé dans le message de la présidence que les enseignements « peuvent » et non doivent se tenir mais rien n'est mentionné dans les délibérations.

Le VP CFVU : il s'agit de délibérations pour les modalités de CC/examens. Notre rôle est de réfléchir sur les conditions de diplomation. Ces modalités portent uniquement sur ces points. Il faut qu'il y ait une continuité pédagogique et tous les collègues et les étudiant·es le comprennent. Cette continuité peut être assurée de différentes manières en distanciel (Zoom, Panopto, EPI, etc.), c'est au choix de l'enseignant·e. Certains nous disent de ne pas organiser les épreuves après le 18 mai, d'autres qu'on ne peut pas les faire en distanciel parce que la CFVU n'a pas été convoquée vendredi. Que proposez-vous d'autre ? Faut-il neutraliser les examens ? Dans ce cas, soyez-clair. Si les collègues souhaitent ne pas faire d'évaluation, il faut que les collègues le disent. Il faut que chacun prenne ses responsabilités.

L'élue PULS rappelle que c'est déjà le cas : les enseignant·es prennent toutes et tous leurs responsabilités. On peut aussi admettre qu'on pourrait également laisser un peu plus de flexibilité aux enseignant·es en ce qui concerne les modalités d'évaluation alors que les centres sont fermés, par exemple en leur permettant de voir avec leurs étudiant·es comment les choses peuvent être organisées. En langues par exemple : il y a certainement des étudiant·es qui ne vont pas pouvoir se connecter donc il faut que les enseignant·es aient la possibilité de voir avec leurs étudiant·es comment faire au mieux/faire différemment pour ne pas pénaliser les étudiant·es. Il y a eu des notes, le semestre n'est pas, par conséquent, en langues, gâché.

Le VP CFVU est d'accord mais si on ne vote pas ses dispositions, que proposez-vous comme solutions ?

Une élue PULS répond qu'il y a un problème car on nous demande de trouver des solutions à des difficultés causées par une décision de fermeture à laquelle les élu·es n'ont pas été associés. Si la discussion avait été globale, on aurait pu regarder les conséquences ensemble. Il faut qu'on gère à présent les conséquences d'une décision qui du point de vue de PULS est discutable. On ne peut pas nous retourner la demande de solutions.

Le VP CFVU : nous avons rencontré toutes les directions des composantes dont le directeur du DDL. J'ai toute confiance en nos collègues pour arriver à des solutions équilibrées.

Un élu Fédé voudrait que soit précisée sur le document la possibilité d'épreuves « asynchrones » et peut-être la possibilité de faire des devoirs maison.

La VP CFVU rappelle la liberté pédagogique de chaque enseignant·e et qu'il faut faire confiance.

L'élue PULS indique que les indications de la présidence vendredi soir ont bien été transmises aux collègues du DDL. Même si évidemment la veille d'un long week-end, il a fallu s'organiser pour prévoir les devoirs en ligne dès mardi matin mais il y a eu, au final, peu de retours et ceux-ci ont été gérés durant le week-end. Il indique avoir une totale confiance envers les collègues

de langues et qu'ils ont fait ou feront, évidemment, au mieux avec et pour les étudiant·es, l'important étant que ces derniers ne soient pas pénalisés.

Les délibérations sont légèrement modifiées sans apporter trop de précisions pour permettre aux enseignant·es de s'adapter au mieux.

La présidente rappelle qu'il faut évidemment que les devoirs aient tous lieu avant les congés qui débutent à la fin de la semaine.

Vote :

Abstentions : 7

Contre : 4

Pour : 21

Les modalités du contrôle des connaissances sont adoptées.

VI- Questions diverses

A- Motion déposée par PULS

« La circulaire de la DGSIP du 29 décembre 2021 rappelle que l'ordonnance 2020-1694 du 24 décembre 2020 prolongeant l'ordonnance 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie du covid-19 a pris fin au 31 octobre 2021.

En dehors des formations organisées a priori à distance (ou en hybride), les enseignements et les examens ont été possibles à distance en raison de la crise sanitaire. En dehors de ces cadres, et en l'absence de texte réglementaire, il ne peut être imposé ni aux collègues ni aux étudiant·es: sa mise en oeuvre est fondée sur le volontariat qui en constitue un "principe essentiel". En imposant les enseignements à distance pour les 14, 15 et 16 avril 2022 pour des raisons qui ne correspondent pas aux "circonstances exceptionnelles durables" auxquelles se réfère l'accord sur la mise en oeuvre du télétravail dans la fonction publique (JO 03/04/2022), et e dehors de tout "dialogue social soutenu", la présidence de l'Université se situe clairement en dehors du cadre réglementaire en vigueur. La CFVU, seule instance à pouvoir acter la modification des maquettes et des formations, dénonce une situation anxiogène et incompréhensible pour les personnels et les étudiant·es. »

Une élue PULS rappelle que cette motion insiste vraiment sur le fait que l'enseignement à distance ne peut pas être appliqué en toute circonstance dite exceptionnelle.

La présidente indique qu'elle n'est pas d'accord avec ce qui est indiqué sur le télétravail. Une motion peut affirmer que le recours au distanciel ne peut pas être une solution, c'est tout. Le texte proposé ne correspond pas à une motion.

L'élue PULS suggère de conserver les 2 1ers paragraphes.

Le VP CFVU estime qu'on a déjà discuté longuement de ce sujet et répète qu'il pense que la CFVU n'est pas l'endroit où les motions doivent être écrites. Il est déjà tard. L'idée de laisser

entendre qu'il y a eu « basculement » n'est pas une formulation adaptée. On nous parle des évaluations, du droit du travail. Il propose qu'une motion soit proposée à la prochaine CFVU.

L'élue PULS propose donc de revenir à la prochaine CFVU avec une motion modifiée et rédigée avec notamment les élu·es étudiant·es. Elle rappelle tout de même que lorsque l'on se connectait ce week-end sur l'ENT, apparaissait en alerte sur la page « basculement en distanciel », ce qui n'était pas très agréable.

B- Motion proposée par le Poing Levé

« Depuis plusieurs semaines, des millions de personnes fuient la guerre, les bombardements et les massacres qui ont lieu en Ukraine, parmi celles-ci se trouvent de nombreux étudiants. Au regard de la gravité de la situation, la CFVU de Paris 1 assure que tous les étudiants qui ont fui la guerre en Ukraine et qui demandent à intégrer l'Université y seront inscrits, si nécessaire par voie dérogatoire. Cette mesure est motivée sans condition de nationalité. Elle demande leur régularisation, sans conditions de nationalité non plus. »

Le VP CFVU indique que le statut de protection temporaire prend en compte les Ukrainiens et les ressortissants étrangers en situation de séjour permanent en Ukraine. Il y avait quelques centaines d'étudiant·es francophones. Ces étudiant·es ne sont pas couverts par ce statut de protection temporaire. Les réfugiés déposent un dossier. Il y a une vraie difficulté évidemment comme le souligne cette motion. Combien sont-ils ? On ne le sait pas vraiment. Il est normal et clair que l'on réclame que ces étudiant·es soient traités de la même manière que les nationaux Ukrainiens qui seraient dans la même situation car c'est un vrai problème. Nous avons reçu une seule demande d'une personne qui était en Ukraine et qui cherche une université en France. Le positionnement de l'université avec Campus France n'est pas totalement arrêté. Mais nous sommes prêts à prendre notre part, évidemment. Nous pouvons accueillir jusqu'à 180 étudiant·es Ukrainiens. On agit : le dispositif n'est pas encore prêt et il y aura des possibilités d'inscription dérogatoires. Mais on ne peut pas garantir que l'on pourra accueillir tous les étudiant·es.

Un élu de la Cocarde pense que le critère sans condition de nationalité dans cette motion est très problématique. Il faut faire la distinction entre les Ukrainiens et les autres qui sont des immigrés. Ils peuvent rentrer chez eux dans des pays qui ne sont pas forcément en guerre donc pourquoi accepter leur inscription ? Pour les Ukrainiens pas de problème. C'est la nationalité Ukrainienne qui doit être prise en compte.

Une élue Poing Levé : on voit évidemment bien où vous vous situez. Vous défendez souvent qu'on puisse laisser mourir des réfugiés en Méditerranée. Faut-il mettre en place des critères selon la couleur de la peau ? l'origine selon le pays ? Notre université doit pouvoir aider et accepter toutes et tous les réfugié·es de guerre quelle que soit leur nationalité.

Vote de la motion :

Abstentions : 8

Contre : 13

Pour : 11

Le VP CFVU mentionne qu'il ne faut pas se tromper sur le vote contre de la motion. On ne peut pas voter pour accepter sans condition tous les réfugiés à l'université. Le rôle d'un VP CFVU est de mettre en place des choses, c'est parfois très difficile mais il faut que tout ceci soit pensé. Cela ne signifie évidemment pas qu'un vote contre soit une adhésion aux positions de la Cocarde. Il comprend la demande du Poing Levé mais du point de vue d'un VP CFVU il n'est pas possible de voter pour. Il aurait pu s'abstenir. Il faut réfléchir à ce qui peut être fait au mieux.

La séance est levée à 13h25.

CR rédigé par les élu·e·s PULS CFVU :

Emmanuel Charrier (DDL), Sylvie Fol (UFR08) et Marie Garrau (UFR10)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

